

Budget rectificatif 2019 n°3

Note de l'ordonnateur

Conseil d'administration du
3 décembre 2019

Contexte et vision générale

Le budget rectificatif n°3 (BR3) a pour objet d'incorporer des recettes nouvelles connues tardivement puis d'ajuster les enveloppes de masse salariale, fonctionnement et investissement aux besoins constatés fin octobre, en fin d'exercice.

Ces recettes sont d'une part des actualisations de recettes du BR2 (soutien de la région pour les étudiants paramédicaux, facturation de mises à disposition et délégations, compensation de la CSG) et d'autre part un acompte de contribution vie étudiante et de campus (CVEC) à encaisser en 2019 au titre de 2020 selon des directives récentes de la DGESIP.

Les plafonds de dépense sont ajustés selon les prévisions actualisées fin octobre 2019, date de préparation de ce BR3.

Ces ajustements des dépenses sont présentés plus avant. Il est à noter que, en fonctionnement comme en investissement, ces ajustements ne peuvent être précis à plus d'un mois de la fermeture de SIFAC. Ainsi, ils ont été opérés de façon prudentielle et les enveloppes retenues seront probablement sous-exécutées en fin d'exercice, ce qui se répercutera sur le résultat budgétaire et le fonds de roulement.

Enfin, ce BR3 actualise le niveau de fonds de roulement prévisionnel à fin 2019 qui est par ailleurs retenu pour l'élaboration du budget initial 2020.

La présente note de l'ordonnateur fait un zoom sur ces modifications ponctuelles et présente leur traduction budgétaire et la soutenabilité globale du budget qui en résulte. Elle s'organise de la manière suivante :

1. Evolution des recettes inscrites au budget
2. Evolution des dépenses inscrites au budget
 - 2.1 Les autorisations d'engagement
 - 2.2 Les crédits de paiement
3. Répartition des enveloppes de dépenses
 - 3.1 Répartition des enveloppes par mission
 - 3.2 Focus sur les sociétés à comptabilité distincte et budgets annexes
4. Equilibre financier et analyse de la soutenabilité
 - 4.1 Répartition des enveloppes par mission
 - 4.2 Evolution des grands agrégats

Pour garantir une meilleure lisibilité, les tableaux présentés correspondent à des synthèses ou à des extraits des tableaux réglementaires. L'ensemble des documents budgétaires est présenté en annexe.



1. Evolution des recettes inscrites au budget

La construction du BR3 actualise plusieurs recettes inscrites au BR2 et ayant été précisées depuis :

- la facturation aux établissements champardennais du forfait par étudiant paramédical qui leur a été attribué par la région Grand Est pour rétrocession à l'URCA pour **+153,9 K€** en RPG. Cette ressource inscrite pour 135 K€ en BR2 a été notifiée fin octobre à 288,9 K€ par la région au titre des années 2018-2019 et 2019-2020.
- la facturation des mises à disposition ou délégations de nos personnels pour **+90 K€**. Ce poste, inscrit au BR2 pour 400 K€ de recettes a été réévalué à 490 K€ compte tenu de conventions récentes.
- la compensation de la hausse de la CSG qui pèse en 2019 sur notre masse salariale pour environ **105 K€** de plus que la compensation actuellement notifiée.

Ce BR3 intègre par ailleurs **506 K€** de recettes supplémentaires de contribution vie étudiante et de campus (CVEC) correspondant au premier versement, en décembre 2019, de la CVEC calculée au titre de l'année 2020.

Alors qu'en 2018 les universités avaient consigné de ne comptabiliser ce versement qu'au titre de l'année suivante, la DGESIP a décidé, le 3 octobre 2019, du rattachement à l'exercice d'encaissement de ce premier acompte 2020. Le budget est donc mis à jour compte tenu de cette directive récente.

Cet acompte de CVEC 2020 est considéré comme fléché mais ne pourra pas être dépensé utilement en 2019. Il est totalement préservé dans ce BR et viendra abonder le fonds de roulement pour financer dès 2020 des investissements en lien avec la destination de cette ressource.

Enfin, la construction du BR3 ajuste, à la demande du SAIC, de **-350 K€** en recette=dépense son budget de masse salariale usuellement sur-budgété.

2. Evolution des dépenses inscrites au budget

2.1 Les autorisations d'engagement

Elles représentent les capacités d'engagement de dépenses de l'université qui sont ouvertes pour les montants limitatifs suivants :

Tableau A : Evolution des autorisations d'engagement par enveloppe budgétaire

AE	BI 2019	BR1 2019	BR2 2019	BR3 2019	Variation BR3/BR2	
					montant	pourcentage
Personnel	162 678 491	162 678 491	162 226 592	162 756 592	530 000	0,33%
Fonctionnement et intervention	29 638 089	29 638 089	31 612 155	31 081 055	- 531 100	-1,68%
Investissement	16 821 324	21 813 844	22 504 954	20 877 954	- 1 627 000	-7,23%
TOTAL	209 137 904	214 130 424	216 343 701	214 715 601	- 1 628 100	-0,75%



Enveloppe de dépenses de personnel :

Les crédits de rémunération sont ouverts à hauteur de 162 757 K€, en augmentation de 530 K€ (0,33%) par rapport au BR2.

Cet ajustement corrige la révision budgétaire décidée en BR2 sur la base d'informations de fin juin qui se sont avérées insuffisamment précises. En effet, l'analyse fine de l'atterrissage 2019 a mis en lumière des écarts entre les informations disponibles pour le BR2 et les mises en paiement connues ou projetées. Les principaux points non identifiés en juin étaient :

- Une hausse de la CSG supérieure de **105 K€** à la compensation notifiée. Comme annoncé au point 1., ce poste devrait faire l'objet d'une compensation en notification finale 2019.
- Une hausse des heures complémentaires et vacations (HCV) de 3522 HETD soit **+189 K€** chargés. Cette hausse est portée par :
 - la procédure de mise en paiement déployée fin 2017-18 sur la base du nouvel OMEGA pour 67 K€. En effet la phase de transition liée à cette nouvelle procédure a généré en 2019 une charge supplémentaire avec une accélération du rattrapage des dettes (+1037 HETD payées en 2019 au titre des années antérieures, soit +67 K€ vs 2018)

- Une forte évolution au cours de l'été des données disponibles dans OMEGA menant à une surconsommation des heures complémentaires et vacations (HCV).

Fin juin, pour le BR2, la prévision de dépense en HCV a été menée par extrapolation des données OMEGA alors disponibles. Cette extrapolation, opérée selon les usages des années précédentes (charge réalisée finale, taux de validation final) montrait une légère baisse des HCV par rapport à 2018 (-2 319 HETD) et c'est le niveau 2018, alors jugé prudentiel, qui a été retenu en BR2.

Cette hypothèse a malheureusement été invalidée par la mise à jours des données d'octobre qui montrent une hausse des HCV de 2 486 HETD pour 2018-19 induisant une surconsommation de +122 K€ vs 2018 et BR2. Cette hausse est portée par celle de la charge d'enseignement finalement validée (+ 4 805 HETD) elle-même liée à un bond de 2,14% du taux de validation des services.

Pour information, le tableau ci-dessous compare les données de juin et d'octobre :

Charges 2018-19	HETD réalisées	HETD validées	Taux de validation	HRS
OMEGA fin juin	364 486	308 585	84,66%	
<i>Extrapolation avant BR2</i>	<i>390 000</i>	<i>366 895</i>	<i>(=2018) 94,08%</i>	<i>(=2018) 14 172</i>
OMEGA fin octobre	386 295	371 710	96,22%	14 473
Evolution octobre vs juin	+21 809	+63 125	+11,56%	
Evolution octobre vs extrapolation	-3 705	+4 805	+2,14%	+301

- Une augmentation de **+229 K€** de l'enveloppe de MS correspondant aux enseignants non permanents (ATER et PCT), notamment pour accompagner la rentrée 2019 (+2 880 HETD de potentiel 2019-20 vs 2018-19)



- Une hausse très significative des doctorants et emplois scientifiques sur recettes propres fléchées (RPF) pour **300 K€** : +7,17 ETPT doctorants soit +169 K€ vs BR2=BI (+ 7,54 ETPT vs 2018), et +131 K€ d'emplois scientifiques.

Pour rappel, les augmentations successives depuis 2017 (+2 ; +8 ; +2) des financements annuels par l'établissement de nouveaux contrats doctoraux induisent une hausse des ETPT doctorants sur SCSP (69 ETPT théoriques sur 2019 soit +10,5 et environ +314 K€ vs 2018). Cette hausse avait été totalement prise en compte dès le BI.

Les doctorants et emplois scientifiques sur RPF ont été projetés en BI sur la base des agents en place et des remplacements, renouvellements ou nouveaux recrutements connus ou supposés fin 2018 par la DRV et le SAIC notamment. Malheureusement, cette enveloppe n'a pas été corrigée à hauteur des besoins nouveaux lors du BR2.

Cumulés, ces éléments nécessitent un ajustement de masse salariale prudemment arrondi par excès à 880 K€. Par ailleurs, la surbudgétisation du SAIC est corrigée à la baisse en recette=dépense de -350 K€. Au final, sur le périmètre global URCA, la masse salariale évolue donc de 530 K€.

Enveloppe de dépenses de fonctionnement :

L'enveloppe de fonctionnement diminue de 531 K€ (-1,68%) par rapport au BR2 2019 pour atteindre un montant total de 31 081 K€.

Au regard des taux d'exécution du budget de fonctionnement constatés fin octobre, date de préparation du BR3 ainsi que des prévisions d'engagement recensées à même date, l'enveloppe budgétaire correspondante fait l'objet d'une diminution ponctuelle de 531 K€.

Dans le même temps, l'on peut souligner que les crédits de fonctionnement supplémentaires positionnés en BR2 en matière patrimoniale (externalisations de l'entretien, de la tonte, des déménagements ; énergie...) ont été intégralement consommés.

Enveloppe de dépenses d'investissement

L'enveloppe d'investissement diminue de 1 627 K€, soit -7,23% par rapport au BR2 2019, pour atteindre 20 878 K€.

Cette diminution de l'enveloppe d'AE s'explique par l'évolution prévisionnelle des coûts sur le plan pluriannuel d'investissement et notamment sur l'opération de rénovation du bâtiment 13 de Croix-rouge.

En effet, le retard du bureau d'études (8 mois) puis les dépassements budgétaires des réponses sur certains postes de l'appel d'offres nécessitent d'engager fin 2019 une réflexion sur la reprogrammation de cette opération. Un phasage du projet est ainsi à l'étude en tranches fermes et conditionnelles.

Dans l'attente, et afin de préserver une amélioration rapide des conditions de travail des personnels concernés, les aménagements intérieurs et l'acquisition de mobilier seront effectués sur la fin de l'année de 2019 pour un montant total de 123 K€.



2.2 Les crédits de paiement

Les crédits de paiement représentent le plafond d'autorisations de paiement et permettent de régler les dépenses sur l'exercice 2019, quelle que soit l'année au cours de laquelle elles ont été engagées.

Impactant la trésorerie de l'établissement, le montant des crédits de paiement représente donc le niveau prévisionnel des dépenses à réaliser, en 2019, sur le budget de l'université.

Tableau B: Evolution des crédits de paiement par enveloppe budgétaire

CP	BI 2019	BR1 2019	BR2 2019	BR3 2019	Variation BR3/BR2	
					montant	pourcentage
Personnel	162 678 491	162 678 491	162 226 592	162 756 592	530 000	0,33%
Fonctionnement et intervention	30 639 655	30 639 655	32 278 697	31 747 597	-531 100	-1,65%
Investissement	16 821 324	24 968 152	25 394 602	23 259 782	-2 134 820	-8,41%
TOTAL	210 139 470	218 286 298	219 899 891	217 763 971	-2 135 920	-0,97%

Au titre du BR3, l'enveloppe de CP s'élève à 217 764 K€, soit :

- une augmentation de 530 K€ au titre de la masse salariale ;
- une diminution de 531 K€ relative aux dépenses de fonctionnement ;
- une diminution de 2 135 K€ au titre des investissements compte tenu de l'engagement en novembre et décembre d'opérations patrimoniales qui donneront donc lieu à paiement sur 2020 (dont le remplacement thermique des armoires électriques du bâtiment 18, le rafraîchissement des amphithéâtre 1 et 2 de l'IUT de RCC, la création d'un espace co-working, la révision du calendrier relatif au bâtiment 13).

3. Répartition des enveloppes de dépenses

Tableau C : Répartition des dépenses par mission

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue	80 077 068	80 077 068	7 352 876	7 348 769	5 326 879	3 952 726	92 756 823	91 378 564
Recherche	51 458 539	51 458 539	6 439 464	6 439 464	7 735 568	11 173 387	65 633 561	69 071 389
Pilotage et support	29 824 618	29 824 618	15 555 610	16 226 259	7 783 517	8 100 407	53 163 745	54 151 283
Étudiants	1 396 367	1 396 367	1 733 105	1 733 105	32 000	33 263	3 161 472	3 162 735
Total	162 756 592	162 756 592	31 081 055	31 747 597	20 877 954	23 259 782	214 715 601	217 763 971

3.1 Répartition des enveloppes par mission (en AE)

La formation

Le montant total des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de masse salariale affectée à de la formation augmente de 392 K€ par rapport au BR2 (hausse des postes ATER/PCT et HCV, ajustements des rémunérations suite aux départs et arrivées 2019).

Dans le même temps, l'enveloppe dédiée au fonctionnement est revue à la baisse de 131K€, compte tenu des sous-consommations diffuses constatées après la date d'arrêt des commandes fixée au 25 novembre 2019.



La recherche

La masse salariale dédiée à la recherche augmente de 140 K€ par rapport au BR2 (baisse du SAIC compte tenu des prévisions de consommation jusqu'à la fin de l'année, hausse des doctorants et emplois scientifiques sur RPF, ajustements des rémunérations suite aux départs et arrivées 2019).

Les fonctions de pilotage et support

Le poste investissement de la fonction pilotage et support est mis à jour en autorisations d'engagement (- 1 627 K€) et crédits de paiement (- 2 135 K€) par rapport au BR2. Ces évolutions recouvrent, en AE, la révision du projet du bâtiment 13 du campus Croix-Rouge avec un décalage sur l'année 2020 à l'exception des opérations d'aménagement intérieur et des commandes de mobiliers. En CP, s'ajoute à cette révision des ajustements de calendrier avec l'engagement en fin d'année d'opérations qui ne donneront lieu à paiement qu'en 2020.

L'enveloppe de fonctionnement ajustée prend en compte les sous consommations constatées à la date d'arrêt des commandes concernant les directions centrales ainsi que les économies réalisées en terme numérique en matière de maintenance.

3.2. Focus sur les sociétés à comptabilité distincte et budgets annexes

La masse salariale du SAIC est réduite de 350 K€. La mobilisation moindre que prévue de personnel sur les contrats industriels ou de prestations et la diminution de la rémunération des parts inventeurs (-30 K€) expliquent cette évolution.

Dans une logique dépense=recette (non justification des dépenses), les recettes diminuent à due concurrence.

4. Equilibre financier et analyse de la soutenabilité

4.1 Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier est, sous le régime du décret GBCP, l'outil d'appréciation de l'équilibre du budget soumis au vote du CA. Il met en évidence les besoins et les moyens de couverture mobilisables pour toutes les opérations ayant un impact sur la trésorerie.

La différence entre les recettes prévisionnelles et les crédits de paiement constitue le solde budgétaire.

Ce tableau d'équilibre, présenté ci-après, retrace à la fois les opérations budgétaires et non budgétaires impactant la trésorerie de l'établissement. Celle-ci varie de - 3 341 K€ au titre de l'exercice 2019.

Ce solde négatif s'avère inférieur à celui constaté au BR2 compte tenu de la diminution des besoins de financement en matière d'investissement.



Tableau D : Tableau des équilibres budgétaires

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	BR2 2019	BR3 2019	Ecart BR3 2019/ BR2 2019	Ecart BR3 2019/ BR2 2019	BR3 2019	BR2 2019	
Solde budgétaire (déficit) *	9 607 674	6 966 627	- 2 641 047				Solde budgétaire (excédent) *
dont solde budgétaire budget principal	8 867 755	6 226 708	- 2 641 047				dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC							dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire CFA	731 919	731 919	-				dont solde budgétaire CFA
dont solde budgétaire Fondation	8 000	8 000	-				dont solde budgétaire Fondation
dont solde budgétaire Réseaux des établissements							dont solde budgétaire Réseaux des établissements
Remboursements d'emprunts							Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	1 565 200	1 565 200			5 191 161	5 191 161	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)							Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	11 172 874	8 531 827	- 2 641 047	-	5 191 161	5 191 161	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation abondement de trésorerie				- 2 641 047	3 340 666	5 981 713	Variation Prélèvement de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***							dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée				- 2 641 047	3 340 666	5 981 713	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	11 172 874	8 531 827	- 2 641 047	- 2 641 047	8 531 827	11 172 874	TOTAL DES FINANCEMENTS

4.2. Evolution des grands agrégats

En terme comptable, l'université dégage un résultat positif de 570 K€, en augmentation de 506 K€ par rapport au BR2.

La capacité d'autofinancement (CAF) augmente à due concurrence pour s'établir à 6 240 K€.

Tableau E : Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BR2 2019	BR3 2019	Ecart BR3 2019/ BR2 2019	PRODUITS	BR2 2019	BR3 2019	Ecart BR3 2019/ BR2 2019
Personnel	162 226 592	162 756 592	530 000	Subventions de l'Etat	172 253 178	172 358 178	105 000
dont charges de pensions civiles*	48 408 410	48 442 857	34 447	Fiscalité affectée	1 488 275	1 994 502	506 227
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	43 780 392	43 249 292	- 531 100	Autres subventions			-
				Autres produits	32 329 534	32 223 434	- 106 100
TOTAL DES CHARGES (1)	206 006 983	206 005 883	- 1 100	TOTAL DES PRODUITS (2)	206 070 987	206 576 114	505 127
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	64 004	570 231	506 227	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	206 070 987	206 576 114		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	206 070 987	206 576 114	

Tableau F : Détermination de la CAF

	BR2 2019	BR3 2019	Ecart BR3 2019/ BR2 2019
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	64 004	570 231	506 227
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 501 695	11 501 695	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 832 350	5 832 350	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			-
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
= CAF ou IAF*	5 733 348	6 239 575	506 227



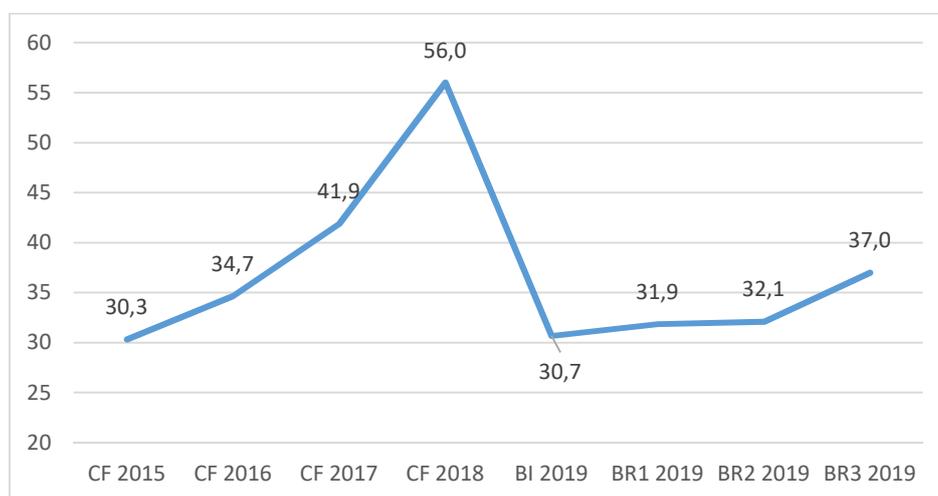
Compte tenu, pour l'essentiel, de la révision des dépenses d'investissement, le FDR total de l'URCA s'établit à 19 986 €, soit 37,0 jours de financement des dépenses de fonctionnement décaissables contre 32,1 jours au BR2.

Tableau G : Situation patrimoniale 2019 en droits constatés et évolution du FDR

EMPLOIS	BR2 2019	BR3 2019	Ecart BR3 2019/ BR2 2019	RESSOURCES	BR2 2019	BR3 2019	Ecart BR3 2019/ BR2 2019
Insuffisance d'auto-financement*				Capacité d'auto-financement*	5 733 348	6 239 575	506 227
				Subventions de l'Etat	114 801	114 801	
Investissements	25 394 602	23 259 782	- 2 134 820	Financement par des tiers autres que l'Etat			
Remboursement des dettes financières				Autres ressources	8 178 556	8 178 556	-
				Augmentation des dettes financières			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	25 394 602	23 259 782	- 2 134 820	TOTAL DES RESSOURCES (6)	14 026 705	14 532 932	506 227
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT	11 367 897	8 726 850	- 2 641 047

Le prélèvement sur le FDR diminue ainsi de 2 641 K€ entre le BR2 et le BR3.

Graphique 1 : Evolution du FDR en jours de dépenses de fonctionnement décaissable



La trésorerie est estimée à 23 885 K€ au terme du BR3. Elle ne connaît pas de tension particulière.

